

# Pays Loudunais

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS



Chères Loudunaises,  
chers Loudunais,

Les domaines d'intervention de la Communauté de communes sont nombreux et touchent directement le quotidien des habitants. Aménagement et développement du territoire, services aux habitants, transitions énergétiques sont les 3 enjeux majeurs qui guident l'action de vos élus pour la mise en place des actions concrètes présentées dans ce Journal communautaire. Cela représente des investissements conséquents et nécessaires pour les années 2024 à 2026 comme une pépinière d'entreprises à Loudun, le développement du réseau des médiathèques et l'ensemble des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

Nous restons sur notre ligne définie dans le projet de territoire du Pays Loudunais avec volonté et ambition.

Je vous invite à découvrir cette actualité de notre territoire dans ces pages.

Joël DAZAS,  
Président de la Communauté  
de communes du Pays Loudunais



Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais.  
Directeur de la publication : Joël DAZAS Rédaction : CCPL/SR.  
Conception graphique : CCPL/LS. Crédits photos : CCPL sauf mention contraire.  
Impression : MEGATOP, Naintré (86) - Tirage : 15 000 exemplaires. ISSN 1955-947X.  
Distribution : Mairies du Pays Loudunais et Médiapost (Loudun & Rossay).  
Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement).

Communauté de communes du Pays Loudunais  
2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86201 LOUDUN Cedex  
Tél. 05 49 22 54 02 - Fax 05 49 22 99 77 - contact@pays-loudunais.fr  
www.pays-loudunais.fr

Ne jetez pas ce document sur la voie publique,  
mais déposez-le dans un point recyclage papier.



## 2024-2026

### La concrétisation des ambitions du projet de territoire

**Le projet de territoire, approuvé en juillet 2022 et coconstruit avec l'ensemble des communes, partenaires institutionnels, acteurs économiques, associations décline 3 grandes ambitions pour le territoire :**

- ▶ Booster l'attractivité économique du Pays Loudunais
- ▶ Bien vivre en Pays Loudunais
- ▶ Être acteur de la transition écologique et énergétique

Depuis lors, les élus du territoire mobilisent et concentrent les leviers et ressources que sont les contributions des habitants, l'accompagnement financier des partenaires institutionnels, la mobilisation des acteurs sociaux et économiques, l'ingénierie communautaire pour concrétiser les projets issus de ces ambitions. Les pages qui suivent ont pour objet de présenter les actions déjà engagées et à poursuivre.

[www.pays-loudunais.fr/pays-loudunais/projet-de-territoire-2/](http://www.pays-loudunais.fr/pays-loudunais/projet-de-territoire-2/)



## > SOMMAIRE

|  |       |
|--|-------|
| ACTUALITÉS   | p. 2  |
| BOOSTER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE                      | p. 3  |
| BIEN VIVRE EN PAYS LOUDUNAIS                           | p. 8  |
| ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE | p. 13 |

# PROJET DE Territoire



## Synthèse financière des programmes 2024-2026

Les trois budgets principaux (*budget principal, budget annexe développement économique et budget annexe de l'Office de tourisme*) portent dès 2024, une part importante du programme pluriannuel décliné au travers de trois ambitions majeures du projet de territoire.

Les recettes sont les participations des partenaires (hors emprunt et autofinancement).



Être acteur de la transition écologique et énergétique

3 062 000 €

Recettes  
966 000 €



Booster l'attractivité économique du Pays Loudunais

8 753 000 €

Recettes  
3 446 000 €

### Construire et affirmer une nouvelle offre touristique (950 500 €)

- ✓ Création d'un point d'accueil et de promotion touristique du territoire (*Office de tourisme Nouvelle Génération*)
- ✓ Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique
- ✓ Rénovation et mise en valeur du patrimoine de Pays

### Accueillir les entreprises, favoriser l'emploi (7 800 000 €)

- ✓ Construction d'une pépinière d'entreprises
- ✓ Nouvelle Zone Industrielle à Loudun
- ✓ Valorisation et optimisation de l'offre foncière économique (*étude en cours*)



Bien vivre en Pays Loudunais

1 475 000 €

Recettes  
766 000 €

### Adapter l'offre culturelle et de loisirs aux besoins des habitants (330 000 €)

- ✓ Développement du réseau de lecture publique

### Développer le niveau de service et d'équipement aux habitants (755 000 €)

- ✓ Développement de l'offre de santé (*aménagement de la Maison de santé des Trois-Moutiers*)
- ✓ Harmonisation de l'offre éducative (*étude à lancer en 2024*)

### Répondre aux besoins de logement (390 000 €)

- ✓ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (*OPAH-RU Loudun*)

### Réduire les déchets et valoriser la ressource (2 126 000 €)

- ✓ Mise en œuvre de la TEOMI, gestion des biodéchets

### Sobriété et performance des bâtiments (715 000 €)

- ✓ Rénovation énergétique du bâtiment Téléport 6
- ✓ Conseil en Énergie Partagée (*mutualisé avec la CC Haut-Poitou*)
- ✓ Service Rénov (*mutualisé avec la CC Thouarsais*)

### Encourager la production de mix énergétique (162 000 €)

- ✓ Schéma des Énergies Renouvelables (*étude à lancer en 2024*)
- ✓ Autres engagements Territoires à Énergie POSitive (*TEPOS*)

### Développer l'usage d'une mobilité durable (59 000 €)

- ✓ Plan de mobilité-schéma cyclable (*étude en cours*)

## Répartition du budget par grandes politiques



### POUR 100€ DE DÉPENSES RÉELLES DE L'ANNÉE 2023

- 36 € Gestion des déchets
- 16 € Éducation / Jeunesse / Parentalité
- 11 € Développement économique
- 10 € Sports
- 9 € Aménagement, revitalisation, centre-bourg et transitions
- 7 € Santé et social
- 7 € Développement touristique et valorisation patrimoine de pays
- 4 € Culture et lecture publique

## Financer un projet grâce à l'Europe

Le Thouarsais et le Loudunais se sont associés au sein d'un Groupe d'Action Local (GAL) pour gérer le volet territorial des Fonds Européens (l'axe 5 du programme FEDER et le LEADER du programme FEADER) sur la période 2024-2027. Composé d'acteurs socio-économiques du territoire et d'élus, le GAL est chargé d'attribuer une enveloppe de plus de 2 millions d'euros au financement des projets de développement local.

### ↳ Qui peut bénéficier d'une aide ?

Les associations, entreprises et administrations publiques.

### ↳ Comment en bénéficier ?

En faisant la demande auprès de l'équipe technique du GAL qui vous accompagnera dans votre démarche jusqu'au versement de la subvention.

### ↳ Quels projets seront soutenus ?

Le projet présenté doit permettre de répondre à un des objectifs de la stratégie définie par le GAL : transition écologique, services à la population, attractivité touristique et économique...

### ↳ Comment sont sélectionnés les projets ?

Le porteur présente son projet au GAL qui est chargé d'évaluer le projet au regard de critères précis.

### ↳ Quel peut être le montant de cette aide ?

Jusqu'à 75 000€ en fonction du projet.

## + D'INFOS

[www.pays-loudunais.fr/partenariats-financiers-et-contrats/](http://www.pays-loudunais.fr/partenariats-financiers-et-contrats/)

**Elisa Moreau : 05 49 68 16 04**  
[gal@thouars-communaute.fr](mailto:gal@thouars-communaute.fr)

GAL  
GROUPE  
D'ACTION  
LOCALE



Proposition de Poggi Architecture susceptible d'être modifiée

## Accueillir les entreprises, favoriser l'emploi

# Une Pépinière d'entreprises pour encourager les installations

**Le développement économique et l'emploi constituent un enjeu fort pour la dynamique et l'attractivité du Pays Loudunais. À travers cette orientation stratégique, la Communauté de communes mobilise les ressources nécessaires pour appuyer la dynamique des entreprises locales et permettre l'accueil de nouvelles entreprises et activités.**

La communauté de communes investit dans un projet d'ampleur sur le Viennopôle avec la réalisation d'une pépinière d'entreprises.

Accompagner les entreprises en créant un pôle reconnu sur le territoire pour la création, le conseil, le développement.

En effet, actuellement l'offre proposée par la CCPL se concentre essentiellement sur la zone industrielle nord Viennopôle, avec des ateliers relais, des bâtiments hébergeant des services publics, un centre de formation, un Centre d'Accueil des Entreprises (CAE). Cette stratégie de développement permet d'accueillir plus de 80 entreprises sur le territoire communal Loudunais.

Mais « *la première zone industrielle manque d'espaces pour les nouveaux* », affirme le président Joël Dazas et le CAE ne reflète plus sa vocation car la construction est vieillissante.

Il faut donc pouvoir créer différents nouveaux espaces et développer des synergies de développement et de conseil avec pour objectifs :

- ▶ Accompagner et structurer le parcours immobilier des entreprises jusqu'à leur autonomie ;
- ▶ Faciliter la création d'entreprises, les initiatives privées, en proposant une solution immobilière simple, agile, continue, à coût maîtrisé ;
- ▶ Proposer une animation du site qui encouragera les échanges entre entreprises ;
- ▶ Favoriser l'éco conception et garantir l'intégration des nouvelles constructions et des immeubles réhabilités dans leur environnement immédiat.

Ce projet comprend donc la réhabilitation du CAE et la création de 6 cellules à vocation « artisanales » ou petites industries en construction neuve, de l'autre côté de l'avenue de Ouagadougou.

Un concours a été lancé pour désigner le maître d'œuvre. C'est le groupement Poggi Architecture qui réalisera ce projet communautaire d'envergure.

↳ Budget prévisionnel : 3 550 000 euros (*hors maîtrise d'œuvre, missions annexes et prime concours*).

↳ 2024 sera consacrée aux études ; début des travaux en 2025.



### Le Centre d'accueil des entreprises : attractivité et dynamisme

La réhabilitation de ce bâtiment intégrera des espaces de coworking, des bureaux à la location, des salles de formation, un espace de reprographie, une salle de convivialité pour les occupants du site. À l'étage, une grande salle équipée (*visio et enregistrement*) sera à usage des conseils communautaires ou de conseils d'administration d'entreprises.

### Une solution locative transitoire à loyer modéré pour les 6 cellules nouvelles

Les 6 cellules ou ateliers de production seront d'une surface de 150 m<sup>2</sup> chacune, aménageables avec une zone sociale commune, centrale au niveau du bâtiment, favorisant ainsi les synergies entre les entreprises, suivant la démarche portée par le projet en général.

Des voies de circulation autour des cellules répondant aux différents modes de transports attendus sur site, à savoir une voie de desserte poids lourds, une voie de circulation véhicules légers donnant accès aux ateliers seront prévues.

L'idée est de créer une restructuration des espaces, accompagnée d'une mise en accessibilité et de réseaux « *C'est une solution locative transitoire à loyer modéré pour de jeunes entreprises* ».

Le réaménagement des zones de stationnement, de la voirie de circulation et les aménagements extérieurs sont inscrits dans le plan. « *Nous voulons une cohérence architecturale mais aussi que les jeunes entreprises puissent disposer des services présents dans le CAE situé en face* ».

### Les espaces extérieurs pensés pour gérer des flux fluides et sécurisés

La réflexion est également menée sur l'aménagement des espaces publics. Stationnement des véhicules : création de places et de bornes de recharge électrique. Stationnement vélos : création d'un local vélo avec recharge pour les vélos à assistance électrique.

Tout est mis en œuvre pour inscrire le tout dans la nouvelle génération de parcs industriels et créer un tissu économique diversifié, porteur d'évolutions.

## Territoires d'industrie : présentation

Lancé en 2018, le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par et pour les territoires. Les territoires ciblés sont des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités situés dans les campagnes, les espaces périurbains, les villes petites et moyennes. Ils présentent une forte identité et un savoir-faire industriel.

Déjà engagés dans la première phase du programme « Territoires d'industrie », entre 2018 et 2022, le Thouarsais et le Loudunais, ont de nouveau été retenus pour intégrer la deuxième phase du dispositif (2023-2027).

Le programme s'articule autour de quatre axes majeurs :

- 1/ Accélérer la transition écologique et énergétique des Territoires d'industrie.
- 2/ Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux, pour un développement d'excellences de nos filières locales.
- 3/ Lever les freins au recrutement et rendre plus attractif les métiers de l'industrie.
- 4/ Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme les collectivités.

Territoires d'industrie, ce sont 183 regroupements de 630 intercommunalités dans les 18 régions françaises. Ce qui représente 18,1% de taux d'emploi industriel atteint en « Territoires d'industrie ».



## Accompagner les entreprises

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCPL accompagne les entreprises à travers le **DISPOSITIF D'AIDE AUX TPE**.

Une nouvelle version de ce dispositif sera effective le 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 30 décembre 2028 suite à la signature du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'aide s'adresse aux femmes et hommes créateurs ou repreneurs d'entreprises et aux entreprises en développement ayant le statut de Très Petite Entreprise du commerce, de l'artisanat ou des services, recevant du public.

### Objectifs :

- Soutenir les projets territoriaux favorisant le maintien et le développement de l'artisanat, du commerce et des services de proximité pour offrir une qualité de vie et les services indispensables à la population locale,
- Favoriser les transmissions / reprises par le biais de l'attractivité des boutiques de centre-ville et centre-bourg,
- Consolider les petites entreprises artisanales, commerciales et de services,
- Favoriser la prise en compte du développement durable par les petites entreprises,
- Renforcer l'attractivité du territoire par la rénovation des façades et vitrines commerciales,
- Favoriser la pérennité des entreprises par la rénovation et la modernisation de leur outil de travail.

**Pays Loudunais**  
Terre d'imaginaire

**DISPOSITIF D'AIDE**  
aux Très Petites Entreprises (TPE)

**Vous avez des travaux**  
de rénovation, modernisation, accessibilité,  
transition numérique, économie d'énergie...

La Communauté de communes du Pays Loudunais  
vous accompagne pour réaliser vos projets.

economie@pays-loudunais.fr - 05 49 22 54 02  
2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86201 LOUDUN Cedex  
economie.pays-loudunais.fr

### Le montant de l'aide :

Il doit être compris entre 5 000 € HT et 30 000 € HT pour les dépenses de travaux, entre 5 000 € HT et 8 000 € HT pour les dépenses d'acquisition de matériel.

Le montant de l'aide ne pourra pas excéder 20 % du montant des investissements soit un maximum de 6 000 € pour les travaux et 1 600 € pour le matériel.

Les investissements subventionnables ne doivent pas avoir subi de commencement d'exécution avant le dépôt du dossier (*les devis ne doivent pas être signés*).

Les projets devront respecter la feuille de route régionale NEOTERRA et respecter les priorités régionales en terme d'attribution d'aide telles que le respect de l'environnement, la réduction des énergies fossiles, s'inscrire dans une démarche RSE, création, pérennisation des emplois...

Sur la période 2020/2023, 6 entreprises du territoire ont pu bénéficier d'une aide de la Communauté de communes et ainsi rénover leur commerce, faire des économies d'énergie ou encore acquérir du nouveau matériel.

Si vous avez des projets de travaux ou d'investissement, vérifier votre éligibilité sur [www.economie.pays-loudunais.fr](http://www.economie.pays-loudunais.fr) et contactez le service développement économique pour faire votre demande : 05 49 22 99 75 [elysne.reniaud@pays-loudunais.fr](mailto:elysne.reniaud@pays-loudunais.fr) ou [elodie.germaneau@pays-loudunais.fr](mailto:elodie.germaneau@pays-loudunais.fr)

### Offre locative

Pour les nouvelles installations : location d'ateliers relais et de bâtiments artisanaux à Loudun, Monts-sur-Guesnes et Moncontour.



Bienvenue à Laurent BESNARD - Entreprise LE BON TUYAU, plombier-chauffagiste - locataire d'un atelier relais au 9 avenue de Ouagadougou, Viennopôle à Loudun.

### Il reste des bureaux disponibles à la location au Téléport 6



#### Bureaux de 14 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>

Tout équipés, seul reste à charge la téléphonie et Internet.  
Tarif : 11,35 euros HT/m<sup>2</sup>

### + D'INFOS

**Service Développement économique**  
[economie@pays-loudunais.fr](mailto:economie@pays-loudunais.fr)  
Tél. 05 49 22 99 75  
[www.economie-pays-loudunais.fr](http://www.economie-pays-loudunais.fr)

Construire et affirmer une nouvelle offre touristique

# Développement touristique du Loudunais : un plan d'actions jusqu'en 2026

En juillet 2022, la Communauté de communes du Pays Loudunais a élaboré son projet de territoire. Une démarche associant largement l'ensemble des acteurs locaux : élus communaux et communautaires, acteurs socio-économiques, associations, partenaires institutionnels...



Ce projet s'inscrit dans une perspective de développement respectueuse des défis de la transition écologique, en réponse aux besoins des habitants et des acteurs du territoire. La stratégie de développement touristique a également fait l'objet d'un profond travail pour préciser les actions à mener dans les prochaines années.

Les objectifs de l'étude confiée à MDP Consulting portaient sur la consolidation de la stratégie de développement touristique du Loudunais, la déclinaison du plan d'actions et l'adaptation des statuts et de la gouvernance de l'Office de tourisme.

L'enjeu pour le territoire est d'être une destination mieux organisée et plus visible ; pour ce faire, la stratégie touristique se fonde sur les 3 atouts du territoire que sont :

- ▶ Les châteaux majeurs et les destinations que constituent le Center Parcs, le Domaine de Roiffé et les châteaux de la Mothe-Chandeniers et de Monts sur Guesnes.
- ▶ La vigne et la viticulture.
- ▶ L'offre de balades et d'itinérance, en particulier le cyclotourisme.

Approuvée en juillet 2023, la stratégie touristique du Loudunais repose sur 4 axes :

- ▶ Construire et développer l'offre d'activités.
- ▶ Organiser, structurer, professionnaliser l'offre et les acteurs.
- ▶ Impliquer la population et les acteurs locaux.
- ▶ Rendre plus visible le territoire : promotion, communication.



Afin d'organiser, structurer et professionnaliser l'offre et les acteurs, l'OTPL se dote de nouvelles compétences et de nouveaux moyens notamment avec le recrutement d'un.e chargé.e de commercialisation pour élaborer une stratégie commerciale et rendre sa notoriété au Loudunais.

1 097 550  
visiteurs

Le Loudunais ce sont 1 097 550 visiteurs sur l'année 2023, répartis ainsi :

  
**979 707**  
au Center Parcs

  
**48 034**  
pour le patrimoine  
castral

  
**19 544**  
Joueurs  
Terra Aventura

  
**50 265**  
Loisirs,  
producteurs...

## Programme d'animations, les incontournables :

Secret de Pays, Visites commentées, Invitation des vigneron, Vigne Vins Rando désormais appelée Échappées en Loire, Foire Expo de Loudun, Journées Européennes du Patrimoine.

Retrouvez toutes les informations sur [tourisme-loudunais.fr](http://tourisme-loudunais.fr) et sur nos réseaux sociaux !



SCANNEZ LE CODE  
pour obtenir l'application

## ZOOM sur des actions déjà engagées

### La valorisation du dolmen de Chante-Brault IV

L'équipe d'archéologues regroupée autour de Vincent ARD a mené depuis 2015 des études sur les mégalithes loudunais. Parmi eux, le dolmen de Chante-Brault IV\* a même été fouillé durant 4 campagnes entre 2016 et 2019.

Grâce à l'implication de notre collectivité qui pilote le programme NéOdyssee et le partenariat de la ville de Loudun, des animations et diverses actions de médiation ont permis d'organiser des visites pour tous les publics y compris scolaires.

Devenue propriétaire en 2020, la CCPL a mené un vaste chantier de restauration du dolmen en 2022 et 2023 (avec le soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine - le monument est classé MH depuis les années 50) qui assure la mise en sécurité et la pérennité du monument.



Le site va désormais faire l'objet d'une valorisation et une ouverture au public pourrait être envisagée en 2026. Les partenaires ayant suivi les opérations jusqu'à maintenant seront associés : la ville de Loudun, la commune de Saint-Laon, la communauté de communes, les associations Meganeo, Paleo Néo & Nous et des représentants des territoires partenaires (*Ruffécois, Thouarsais*) où des opérations de valorisation ont été ou sont sur le point d'être menées.

*\*Le dolmen de la Grande Pierre Levée (dit aujourd'hui Chante-Brault IV) à Saint-Laon est le vestige d'une vaste nécropole néolithique dont l'origine est antérieure à trois mille ans avant JC et qui se développait dans la grande plaine calcaire Chante-Brault (au moins dix dolmens repérés).*

### Sentier de randonnée : Pé de Jojo

On dit du Pé de Jojo qu'il fut une « pointe de terre vouée aux Dieux », l'assise d'une stèle fantastique consacrée au grand Jupiter. Face à la colline crayeuse de Loudun, convoitée par les peuplades d'un autre âge, le repli terrestre de Jojo pourrait avoir été consacré par les Gaulois ou les Romains. Comme nous aujourd'hui, ils ont pu être séduits par ce lieu envoûtant régi par les lois de la nature.



En parcourant le sentier du Pé de Jojo, c'est cette nature vraie où la magie est perpétuelle que le site nous offre. De l'arbre à la pierre en passant par l'eau et la terre, le Pé de Jojo est bien le lieu de prédilection pour quiconque cherche à se ressourcer, un lieu émouvant qui apaise et vers lequel, un jour, on revient.

Il est le premier sentier d'interprétation du Pays Loudunais (1999). C'est une boucle de 1,5 km, qui est facilement réalisable car elle possède un dénivelé léger. Cependant, du fait de sa topographie et des dévers, le sentier n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

L'interprétation du « Pé de Jojo » a été retravaillée afin de lui apporter de la modernité. Des panneaux ludiques et sensoriels utilisant l'ouïe, la vue, l'odorat et le toucher jalonnent le sentier. Ils relateront les espèces ornithologiques et floristiques présentes sur les lieux, et aborderont l'histoire du sentier.

L'inauguration du sentier est prévue cette année.

À vos baskets !





# Concours photos

Thème  
PATRIMOINE CASTRAL

## Devenez ambassadeur du Pays Loudunais

L'Office de tourisme organise un concours photos Instagram sur le thème « Patrimoine castral ».

Les gagnants deviendront ambassadeurs du Loudunais !

Le concours photos est ouvert aux habitants, amateurs de photos, du territoire. De nombreux lots sont à gagner.

**Retrouvez le règlement du jeu concours sur**  
[tourisme-loudunais.com](http://tourisme-loudunais.com)

Développer le niveau de services et d'équipements proposés aux habitants

# Devenir parent : pas si facile !

Il n'existe aucun mode d'emploi pour endosser ce rôle. Se construire parent c'est se questionner, douter, s'inquiéter pour son enfant, son développement et son avenir.

## L'accompagnement à la parentalité c'est :

- ▶ permettre aux parents d'exprimer leurs ressentis, doutes et questions ;
- ▶ apporter des connaissances théoriques concernant les besoins de l'enfant, son développement ;
- ▶ créer et proposer des temps et des espaces favorables aux interactions parents/enfants ;
- ▶ partager une attention bienveillante sur les enfants ;
- ▶ permettre aux parents de développer et de mettre en lumière leurs compétences.

C'est pourquoi il est essentiel d'accompagner et de soutenir cette parentalité. La Communauté de communes du Pays Loudunais multiplie les actions en ce sens.

## Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace de rencontre, de détente et d'échange pour les parents ou référents parentaux (*parents, grands-parents, futurs parents...*) et leurs jeunes enfants de 0 à 5 ans.

### ✓ Les parents peuvent :

- échanger, rencontrer et partager avec d'autres familles du territoire et des professionnels, sur leurs préoccupations, poser des questions et chercher des réponses ;
- se rendre disponible pour leur enfant et partager avec lui des jeux et des moments de détente.

### ✓ Les enfants peuvent :

- passer un moment avec leurs parents dans le jeu ;
- rencontrer d'autres enfants ;
- découvrir de nouveaux espaces de jeux adaptés et mis à leur disposition.

*Les accueils sont accessibles gratuitement et sans inscription, en itinérance. Le planning des accueils est disponible sur le site de la CCPL et sur son Facebook.*



## Soutien à la parentalité

### Les actions de soutien à la parentalité

Le service Petite enfance porte également chaque année des actions dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance.

Cette année, différentes animations ont eu lieu : une conférence sur l'alimentation du jeune enfant, des ateliers animés par les professionnels de la petite enfance de l'ensemble du territoire, un spectacle petite enfance, des ateliers sensoriels, une rando poussette. Ces différents temps ont remporté un franc succès auprès des parents de jeunes enfants mais également les professionnels de la petite enfance.

### Prévention des écrans : tous concernés !

Une conférence sur l'impact de l'exposition des jeunes enfants aux écrans a été proposée aux parents et aux professionnels, par une psychologue membre du COSE (*Collectif de Surexposition aux Ecrans*). D'autres actions de prévention autour des écrans seront menées.



## Des Maisons d'assistants maternels pour l'accueil des tout-petits

Depuis 2010, les assistants maternels agréés peuvent de se regrouper et exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « Maisons d'Assistants Maternels » (MAM).

Dans ces MAM, quatre assistants maternels au plus, peuvent accueillir chacun un maximum de quatre enfants simultanément dans un local qui garantit la sécurité et la santé des enfants.

Les parents sont les employeurs directs des assistants maternels qui y accueillent leurs enfants et ceux-ci bénéficient des mêmes droits, avantages et obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistants maternels accueillant des enfants à leur domicile.



MAM de La Roche-Rigault

Pour pouvoir exercer dans une MAM, l'assistant maternel concerné doit obligatoirement être titulaire d'un agrément spécifique délivré par le président du conseil départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (PMI).

### Le territoire du pays Loudunais compte 7 MAM :

- Les Trois-Moutiers **La tête dans les nuages** (deux professionnelles)
- Roiffé **Les Rois Fées** (deux professionnelles)
- Bournand **Les petits basilics** (trois professionnelles)
- Loudun **Happy MAM** (deux professionnelles)
- Loudun **L'île ô marmots** (deux professionnelles)
- La Roche-Rigault **Brin d'éveil** (deux professionnelles)
- Sammarçolles **Les petits futés** (deux professionnelles)

## Fin d'année scolaire : déjà les inscriptions pour la rentrée !

La Communauté de communes organise un service d'accueil périscolaire quotidien sur 11 sites et un service d'accueil périscolaire du mercredi sur 5 sites.



Les animatrices périscolaires proposent et animent des activités en lien avec le Projet Educatif de Territoire (PEdT) et le projet pédagogique fondé sur 3 objectifs :

- ▶ contribuer à faire grandir les enfants de manière responsable ;
- ▶ vivre ensemble ;
- ▶ développer l'ouverture vers le monde extérieur.

Cette année scolaire, environ 600 enfants ont fréquentés ce service.

### Accueils périscolaires

**Pour les familles dont les enfants se sont déjà inscrits** au service périscolaire en 2023/2024, un dossier prérempli leur sera adressé en juin 2024. Pour renouveler l'inscription de leur enfant, les familles devront :

- vérifier que les informations renseignées sur le dossier sont toujours d'actualité ;
- les modifier si nécessaire ;
- nous retourner le dossier modifié si nécessaire et signé impérativement avant le 19 juillet 2024.

**Pour rappel**, le règlement intérieur des services périscolaires précise que les familles dont les paiements des factures ne sont pas à jour, ne pourront pas réinscrire leurs enfants aux accueils périscolaires pour la rentrée de septembre 2024.

**Pour les nouvelles familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s)**, des dossiers vierges seront mis à disposition sur toutes les écoles du Loudunais en juin. Ces dossiers seront également accessibles sur le site Internet de la CCPL et sur le portail Familles.

Les modalités de participation à l'accueil du mercredi sont soumises à une réservation préalable via le portail Familles. Les réservations et annulations sont accessibles jusqu'au vendredi de la semaine précédant le mercredi souhaité. Toute réservation non annulée et sans justificatif d'absence dans un délai de 7 jours auprès du secrétariat du service Enfance-Jeunesse sera facturée.



### + D'INFOS

[www.pays-loudunais.fr](http://www.pays-loudunais.fr) et <https://loudun.portail-familles.app/>



## Transports scolaires

Depuis septembre 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine organise les transports scolaires primaires en lien avec la Communauté de communes. **L'inscription se fait uniquement en ligne** sur le site des transports en Nouvelle-Aquitaine : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

## Les temps forts de l'accueil périscolaire du mercredi

### Une année intergénérationnelle

Depuis la rentrée de septembre 2023, les enfants des accueils périscolaires du mercredi de Saint-Jean-de-Sauves et de Moncontour ont tissé un lien avec les résidents des EHPAD de leur commune.

Une fois par trimestre, les animatrices périscolaires et les animatrices des EHPAD organisent des activités communes, afin que les enfants et les résidents puissent partager des moments ensemble. Ces échanges permettent de développer le lien social et de favoriser la transmission de savoirs et de savoir-faire.

Ce projet sera reconduit l'année prochaine afin de poursuivre ces échanges.



### La journée de rencontre annuelle

Dans le cadre d'une rencontre périscolaire du mercredi, une centaine d'enfants venant des 5 accueils périscolaires du mercredi du Loudunais se sont réunis le 5 juin aux Trois-Moutiers.

Cette journée a été placée sous le signe du sport avec la participation de 6 associations sportives du Loudunais : Athlétisme, Handball, Football, Rugby, Danse et Pétanque. Par groupes, les enfants accompagnés des animatrices périscolaires, ont pu découvrir les différents ateliers sportifs.

La rencontre et le partage étaient au rendez-vous de cette belle journée.



## Le dispositif Territoire Éducatif Rural déployé en Loudunais

Du premier degré jusqu'aux lycées, toutes les réformes engagées par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse répondent à un seul et même défi : l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

La démarche Territoires Éducatifs Ruraux (TER) vise à renforcer dans les territoires ruraux les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, et à lutter contre l'autocensure des élèves qui privilégient davantage l'orientation vers la voie professionnelle, et moins le passage en seconde générale et technologique.

L'objectif des « Territoires éducatifs ruraux » est de constituer un réseau de coopérations avec l'École comme point d'ancrage, au service d'un projet porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire, un plan d'actions a été proposé :

- ▶ accompagner les élèves vers l'amélioration des compétences en lecture et favoriser leur ouverture culturelle ;
- ▶ développer les compétences psychosociales ;
- ▶ encourager l'ambition scolaire des jeunes.

L'État, l'Éducation nationale, le Département de la Vienne, la CCPL, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole Poitou s'engagent dans ce dispositif pour une durée de 3 ans (signature le 30 avril 2024).



## Portail Familles

Chaque famille a un accès au portail Familles afin de :



- ⇒ Consulter les informations concernant son dossier
- ⇒ Signaler tout changement d'informations personnelles
- ⇒ Consulter les factures en ligne en toute sécurité
- ⇒ Déposer des documents
- ⇒ Gérer les réservations du mercredi

Adapter l'offre culturelle et de loisirs aux besoins des habitants

# L'accent est mis sur la lecture !

Les médiathèques et bibliothèques sont les premiers modes d'accès à la culture pour la population française.

**Leurs missions relèvent d'enjeux :**

- ▶ **Éducatifs** : pas d'éducation ni d'apprentissage sans accès à la lecture.
- ▶ **Culturels** : pas d'ouverture sur le monde sans lecture.
- ▶ **Cohésion sociale** : les bibliothèques et médiathèques sont ouvertes à toutes les catégories de population sans distinction.
- ▶ **Démocratiques** : la lecture permet de s'informer et de développer un esprit critique.

Consciente de ces enjeux importants, la Communauté de communes a adopté son schéma de développement de la lecture publique en Loudunais. L'objectif est de construire un maillage du territoire où chaque habitant accèdera à une médiathèque, à moins de dix minutes de chez lui.

Le comité de pilotage du schéma qui s'est réuni le 24 janvier dernier a validé une charte proposant trois niveaux d'engagement aux communes loudunaises :

- Niveau 1 : la commune propose un lieu accessible pour tous, où les habitants peuvent venir retirer leurs emprunts de collections communautaires. La demande de documents se fait, dans ce cas, à distance, auprès de la Médiathèque du Pays Loudunais. Le nombre de documents empruntés est limité.
- Niveau 2 : la commune propose une médiathèque accessible pour tous où les habitants peuvent emprunter sur place des collections municipales et communautaires, diversifiées (*livres, DVD et jeux*). Les abonnés peuvent également demander à faire venir des documents d'autres médiathèques. Le nombre de documents empruntés est illimité.
- Niveau 3 : la commune s'engage à développer l'action culturelle dans sa médiathèque de Niveau 2 avec l'appui du service de lecture publique de la CCPL.

En retour, la CCPL fournit plusieurs services et matériels (*informatique notamment*) en fonction du niveau d'engagement de la commune.

## Pourquoi développer des collections communautaires ?

Les collections communautaires constituent un apport qualitatif et quantitatif de documents pour les médiathèques intégrées dans le schéma. Renouvelées régulièrement, elles garantissent un accès à l'actualité éditoriale et culturelle. Certaines qui sont très demandées par le public, sont achetées en plusieurs exemplaires afin de répondre aux demandes des abonnés ; c'est le cas des mangas notamment.

La politique documentaire, mise en œuvre par le service de lecture publique, adapte ces collections aux spécificités de chaque médiathèque intégrée. La présence d'un partenariat avec une école peut, par exemple, influencer sur la composition des collections du lieu.

## Actualités du réseau des médiathèques

### La médiathèque d'Arçay intègre le réseau

Le 25 février, la médiathèque d'Arçay (*de niveau 2*) a ouvert ses portes au public, installée dans une partie de l'ancienne école entièrement rénovée.

Accompagnés par le service de lecture publique communautaire, les bénévoles d'Arçay ont aménagé le lieu pendant plusieurs semaines. Ils ont également été formés à l'utilisation du logiciel informatique spécifique et à la gestion de cette médiathèque. Ils la font désormais vivre avec l'appui technique du service de lecture publique.



La médiathèque propose des livres, des DVD et des jeux.

Des collections communautaires sont acquises régulièrement et mises à disposition.

Il s'agit de la première médiathèque à intégrer le schéma de développement de la lecture publique du Pays Loudunais. Le public peut à la fois emprunter et retourner les documents à Loudun et à Arçay. Les collections et la carte d'emprunt sont communes. L'abonnement est gratuit. Les documents demandés circulent et peuvent être acheminés dans la médiathèque choisie par l'adhérent.

▶ Médiathèque d'Arçay : *mardi 17h-19h*  
*mercredi 15h-17h / samedi 10h-12h.*

### Le travail se poursuit aux Trois-Moutiers

Dans les semaines à venir, ce travail d'intégration sera également mené avec la bibliothèque de Trois-Moutiers. Une concertation avec les bénévoles et les élus de la commune est prévue pour la mise en œuvre de ce projet.

Entre 4 et 6 bibliothèques pourront intégrer le réseau chaque année, permettant un accès plus équitable à la lecture, à la culture et à l'information pour tous.

Accompagner l'accès aux droits, en proximité et à distance

# Les conseillers numériques vous accompagnent



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**



## Lucie PIOLET est conseillère Numérique basée à Loudun au sein de l'ACLÉ (Association Communiquer Lire Écrire).

Son rôle est d'accompagner les habitants vers l'autonomie numérique pour :

- prendre en main un équipement informatique
- naviguer sur internet
- envoyer, recevoir et gérer ses e-mails
- installer et utiliser des applications sur son smartphone
- créer et gérer ses contenus numériques (*stocker, ranger, partager*)
- connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- apprendre les bases du traitement de texte

Elle déploie ses services en s'adaptant aux besoins des personnes. Avec le matériel du bénéficiaire ou celui qu'elle apporte en séance, elle intervient dans des mairies qui mettent un local à sa disposition (*pour celles qui ont souhaité l'accueillir*), sous forme d'ateliers collectifs ou individuels.

Elle peut également aider dans les démarches en ligne : déclarations ou simulations de demande d'aides sociales auprès de la CAF, pré-demande de carte d'identité et passeport, achat de timbres fiscaux, création / consultation d'un compte personnel retraite, démarches carte grise, déclaration des revenus, consultation compte Ameli, modification de mots de passe...

Public visé : toute personne, de tout âge, qui a besoin de conseils numériques, d'apprendre ou d'être accompagné pour des démarches en ligne.

En 2024, elle intervient dans plusieurs établissements scolaires pour sensibiliser parents et élèves aux dangers du numérique et aux bonnes pratiques.

Ces services ou ateliers sont gratuits, sur rendez-vous.

### + D'INFOS

**Lucie PIOLET, association ACLÉ**

9 rue du Lion d'Or 86200 LOUDUN - Tél. 05 49 98 71 14 - 06 19 92 36 20

### Prochaines permanences jusqu'en juillet 2024 :

Chalais : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de 9h à 12h      Mazeuil : 3<sup>e</sup> jeudi de 14h à 17h  
La Chaussée : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de 14h à 17h      Morton : 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de 14h à 17h  
La Grimaudière : 1<sup>er</sup> jeudi de 14h à 17h



Valérie LESCEUR est conseillère numérique au Département de la Vienne. Elle assure des permanences à la Maison Départementale des Solidarités de Proximité (MDSP) de Loudun mais aussi : deux mardis par mois à la mairie de Monts-sur-Guesnes (9h à 12h), un vendredi par mois à la mairie des Trois-Moutiers, deux mardis par mois à l'Espace France Services de Moncontour (14h à 17h). Contact : 05 49 98 10 83.

### ► UN NUMÉRO UNIQUE DANS LA VIENNE

Appelez le **05 67 802 222** (*coût d'un appel local*) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour connaître le conseiller numérique le plus proche de chez vous.

Répondre aux besoins de logement

## France Rénov'

accompagne votre projet de travaux en Loudunais

Vous souhaitez rénover votre logement ?  
Un projet d'investissement immobilier ?

Un numéro unique pour répondre à toutes vos interrogations et prendre rendez-vous :

**05 49 22 54 02**

OU SUR :

<https://www.pays-loudunais.fr/habiter-5/renover-et-economiser-l-energie/>



## Vous rénovez un logement dans le centre-ville de Loudun ?



La Communauté de communes vous accompagne gratuitement avec Soliha, de la définition de votre projet à la réception des travaux, tout en vous faisant profiter des subventions nationales revalorisées par des aides de la commune de Loudun et de la Communauté de communes.

Pour plus d'information prenez rendez-vous avec le Service Public de la Rénovation de l'Habitat : 05 49 22 54 02.





Mener une action volontariste pour réduire les consommations d'énergies

## Le Loudunais, Territoire à Energie POSitive, engagé pour le climat

En France, l'énergie n'est pas décarbonée puisqu'elle dépend à plus de 60% de ressources fossiles, non renouvelables (*le pétrole, le gaz, le charbon*). Et les besoins de consommation ne cessent de s'accroître : téléphone portable, ordinateur, télévision numérique, voiture électrique... La dépendance des citoyens aux énergies a un coût, de plus en plus lourd.

Les Territoires à Énergie POSitive (*TEPOS*) - comme le Loudunais - s'engagent pour développer des solutions adaptées au territoire et pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises.

**Le Pays Loudunais s'investit pour 3 ans sur ces 3 piliers :**

- ▶ **La sobriété** : réduire la consommation.
- ▶ **Les énergies renouvelables** : développer des ressources locales.
- ▶ **La mobilité** : des solutions décarbonées.

Cet engagement va mettre également un coup d'accélérateur à la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial adopté voici un an ; des actions ont déjà commencées :

- le plan vélo est à l'étude, au côté des communes ;
- le contrat opérationnel de mobilité avec la Région a été lancé le 21 mars ;
- les outils « énergie » ont été présentés aux entreprises du territoire le 12 janvier ;
- les communes ont débattu sur le mix-énergie et quelques projets s'engagent.

### + D'INFOS

Retrouvez le PCAET avec le détail des actions sur le site internet de la CCPL, rubrique « *Environnement* ⇒ *énergie-territoire engagé* »

## Le contrat de mobilité avec la Région

a été lancé le 21 mars

**Contrat de mobilité, quèsaco ?**

**C'est un contrat conclu par la Région, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, avec les communautés de communes pour développer l'offre de mobilité.**

En avril, la Région ouvrait la première réunion de travail du Contrat opérationnel de Mobilité Loudunais-Thouarsais.

L'objectif est de s'appuyer sur la ligne de bus L.110 vers Poitiers, et d'identifier les autres alternatives de mobilité vers les lieux d'emplois : Loudun, Saumur, Chinon, Thouars, Mirebeau, Poitiers et Châtellerauld.

Tous les acteurs seront invités à s'engager et toutes les solutions seront analysées : covoiturage, auto-vélo partagé, transport solidaire, ligne à la demande... chaque hypothèse sera évaluée : fiabilité économique et utilité pour les usagers.

Les élus loudunais souhaitent que les réponses des opérateurs répondent aussi aux besoins des habitants les plus fragiles. Les entreprises et les associations locales seront invitées à participer à ce travail.





## Agir pour les mobilités

Le Loudunais développe le vélo avec les communes

**Plan vélo, quèsaco ? C'est un document qui définit une stratégie de développement de l'usage du vélo pour les déplacements de proximité afin de réduire l'usage de la voiture. Il préconise des itinéraires cyclables jalonnés et sécurisés et certains aménagements plus structurants.**



Le plan vélo du Loudunais arrive à mi-chemin. Le diagnostic a permis d'identifier les besoins des habitants à partir de l'analyse des pratiques, des offres et des flux de déplacement sur le territoire (*déplacements à l'échelle de la commune, de la communauté de communes et des territoires voisins*).

Pour compléter cette analyse, une enquête a été menée auprès des habitants et des employeurs du 8 décembre 2023 au 22 janvier 2024. L'enquête a été formulée de façon à discerner les difficultés rencontrées et les perspectives d'amélioration en matière de mobilité sur le territoire, avec un focus sur le vélo.

D'après les résultats et ce travail de diagnostic, le vélo apparaît comme une opportunité dans les déplacements quotidiens. Un travail a été réalisé avec les communes pour définir des itinéraires locaux à l'échelle des bourgs et leurs périphéries mais aussi des itinéraires intercommunaux cohérents avec l'existant pour accéder aux différents équipements.

D'autres pistes d'actions et de services seront proposés pour développer la pratique du vélo et mettre en place une offre de mobilités douces appropriées à l'échelle des communes.



### + D'INFOS

Découvrez les services de mobilité en Loudunais sur le site de la CCPL, rubrique « *Habiter ⇌ se déplacer* »

## Entreprises engagées

Des outils pour augmenter les énergies renouvelables et réduire les factures

Les entreprises font partie des plus gros consommateurs d'énergie sur le territoire. Pour répondre aux objectifs de transition énergétique territoriale, la Communauté de communes souhaite travailler étroitement avec les entrepreneurs. Elle peut jouer un rôle de conseil et d'orientation vers les bons partenaires comme le Centre Régional des Énergies Renouvelables, acteur dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

### Le CRER, un expert pour vos installations d'énergies

En adhérant aux services du CRER, la Communauté de communes bénéficie de son accompagnement et son expertise dans ses projets de maîtrise de l'énergie ou de développement d'énergies renouvelables.

L'association a été présentée aux acteurs économiques du territoire à l'occasion de « la matinale des entrepreneurs » le 12 janvier 2024. Les entreprises peuvent à leur tour adhérer en prenant contact avec le CRER : [www.crer.info](http://www.crer.info)

### Le fond « chaleur renouvelable » pour vos projets de chauffage

Le département de la Vienne signera en fin d'année un contrat avec l'ADEME afin d'accompagner et soutenir financièrement les projets de changement de chauffage des entreprises ou des collectivités pour des installations avec énergie renouvelable.

L'objectif est d'aboutir à 50 kWh de production en chaleur thermique renouvelable par habitant. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des entreprises du territoire : industrie, artisan, commerce, agriculteur, tertiaire (*les particuliers ne sont pas éligibles*).

Les systèmes d'énergie éligibles sont par bois-énergie, géothermie, chaleur fatale, solaire thermique.

Les entreprises intéressées peuvent prendre contact pour bénéficier gratuitement d'une évaluation technique et économique de leur projet. Les projets retenus pourront bénéficier de subventions jusqu'à 65% pour les études et l'investissement afin de concrétiser les installations.

À ce jour, 3 entreprises du territoire ont sollicité le Département et engagé une étude préalable.

Contact : [fagatefait@departement86.fr](mailto:fagatefait@departement86.fr)



## Agir pour la sobriété et la performance énergétique de nos bâtiments

### Un service pour accompagner les communes à faire des économies et à rénover

La Communauté de communes propose un nouveau service à ses communes depuis septembre 2023 : deux conseillers techniques les accompagnent sur les économies d'énergie, de carburant et d'eau.

Le conseil vaut aussi pour le patrimoine communautaire. Les audits énergétiques réalisés identifient un gain potentiel de 42% d'économie d'énergie et 62% de gaz à effet de serre évité. 4 projets prioritaires de rénovation ont été identifiés (*le Téléport, le Centre d'Accueil des Entreprises et les ateliers et pépinière d'entreprises*) ; les améliorations se poursuivront sur les autres bâtiments.

Ce service de conseil est partagé avec la communauté de communes du Haut Poitou. Il bénéficie du soutien de l'ADEME par le dispositif "CEP".

## Les communes ont débattu sur les énergies renouvelables et quelques projets s'engagent

Malgré les efforts de réduction de consommation d'énergie (pour le chauffage, pour le transport, pour l'industrie...), la dépendance énergétique va augmenter. Le territoire a besoin d'identifier de nouvelles ressources d'énergies renouvelables, au local, pour produire de l'électricité, du biogaz, des biocarburants et de la chaleur renouvelable. Toutes les énergies sont prises en compte, ce qui permet de créer un « mix-énergie », plus adaptable.

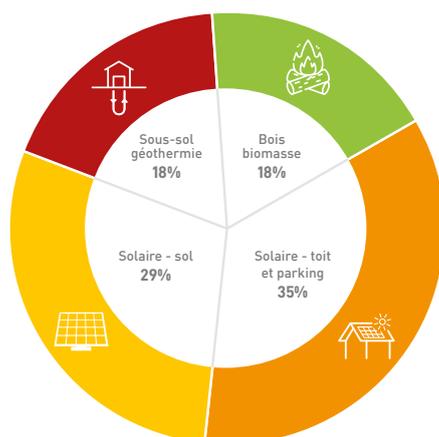
### Des Zones d'accélération pour les énergies renouvelables définies par les communes

Les communes ont répondu à la demande de l'État. Elles ont identifié des secteurs potentiels pour le développement d'énergies renouvelables. Ces zones sont théoriques, car les réglementations s'appliquent au cas par cas pour chaque projet. Le conseil communautaire du 4 avril 2024 a débattu et pris connaissance du travail réalisé par les communes.

Le travail s'est concentré sur les sites déjà artificialisés (*parkings, toitures, friches ou fonciers délaissés*), et en dehors des aires protégées pour l'environnement. Les projets potentiels d'entreprises agricoles ou sur zone industrielle ont aussi été pris en considération. Toutes les ressources ont été considérées, même les plus novatrices : la récupération des calories du sous-sol (*géothermie*) ou d'une production industrielle (*énergie grise*) pour un réseau de chaleur reliant plusieurs bâtiments entre eux. Le résultat est encourageant.

### Mixité des ressources énergétiques

résultat du travail des communes pour définir les ZA EnR



## ZOOM sur deux projets pour de l'énergie locale :

### Du biogaz au nord du territoire

Grâce au prochain raccordement entre plusieurs sites de valorisation en Maine-et-Loire et en Indre-et-Loire, passant par le poste de Loudun, le biogaz sera prochainement une réalité pour le nord du Loudunais, avec une capacité de consommation équivalente à une ville de 8 000 habitants.

### De l'énergie solaire en zone d'activité

Les communes ont identifié de nombreux sites urbains, qui pourraient faire l'objet dans l'avenir de petits projets en solaire. Dans le cadre d'un appel à projet du Syndicat Energie Vienne, le Pays Loudunais teste au côté de SOREGIES, cette solution locale sur deux zones d'activités économiques : à Loudun et à Moncontour.

Les projets occupent une petite surface - 4500 m<sup>2</sup> - sur deux terrains délaissés en zone d'activité, difficilement mobilisables pour les entreprises. Il s'agit d'une technologie mobile, assemblée à Châtelleraut, facilement adaptable à tous les sites et sans gros travaux d'aménagement préalable, ce qui permet une installation/désinstallation simple.



Un exemple d'une installation réalisée dans le Département - Crédit photo : SOREGIES

La puissance installée sur chaque site permettrait une production de près de 300 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 250 habitants (*hors chauffage et eau chaude sanitaire*). La production sera raccordée sur le réseau public. L'énergie produite sera valorisée dans le cadre d'une opération d'autoconsommation territoriale. Ces installations devraient être mises en œuvre d'ici la fin de l'année.

# Des composteurs collectifs pour 2 quartiers à Loudun

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi oblige les collectivités ayant la compétence déchets de proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) à l'ensemble des habitants de son territoire.

La Communauté de communes propose à la vente des composteurs individuels aux personnes qui le souhaitent et qui ont la possibilité d'accueillir ce type de solution chez eux. Ce sont plus de 1700 foyers équipés !

Pour les usagers ne bénéficiant pas de jardin, des aires de compostage collectif vont être installées progressivement. À compter de juin 2024, les habitants des quartiers des Capucins et de l'ancienne piscine d'été à Loudun pourront déposer leurs déchets alimentaires dans l'un des deux sites test. En fonction des premiers retours d'expérience, d'autres composteurs pourront être déployés sur la commune, afin de répondre aux besoins des habitants.

**Vous êtes habitants du Pays Loudunais et vous souhaitez bénéficier d'un accès à un composteur partagé ?** Prenez contact avec le service déchets ménagers.



## Tous au compost

En Pays Loudunais, l'édition nationale Tous au Compost s'est concrétisée par la distribution de compost au sein des 5 déchèteries du territoire.

Près de 550 usagers sont venus récupérer du compost qu'ils peuvent utiliser directement en amendement du sol ou en fertilisant supplémentaire lors du repotage de fleurs. Ce sont plus de 65 tonnes de compost qui ont été distribuées.



**PROCHAINE DISTRIBUTION au printemps 2025 !**

## 15 Foyers Z'HÉROS

Lancée en janvier dernier, la première édition du défi « Foyers Z'héros » se clôturera le 5 juillet.

Quinze familles/foyers se sont portés volontaires pour participer à cette nouvelle expérience proposée par la Communauté de communes en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou.

Ce défi convivial permet aux participants d'être accompagnés dans leurs pratiques quotidiennes en intégrant progressivement des actions de réduction des déchets et atteindre le « zéro déchet » !

Ils ont participé à des ateliers sur la réduction des déchets et les économies d'énergie, la cuisine des restes, la pratique du compostage, la création de produits d'entretien et de cosmétiques et également à un Escape Game sur les pollutions intérieures. Au-delà de l'objectif « zéro déchet », les participants vivent une vraie aventure familiale et l'esprit de compétition bienveillant entre foyers crée de belles dynamiques.



## LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

|   | LUNDI  | MARDI  | MERCREDI | JEUDI  | VENDREDI | SAMEDI |
|---|--------|--------|----------|--------|----------|--------|
| <b>LOUDUN-MESSEMÉ</b><br>20 route de la déchèterie    | 7h-13h | 7h-13h | 7h-13h   | 7h-13h | 7h-13h   | 7h-13h |
| <b>LES TROIS-MOUTIERS</b><br>40 ZA av. Aristide Gigot | 7h-13h | Fermé  | 7h-13h   | 7h-13h | 7h-13h   | 7h-13h |
| <b>MONTS-SUR-GUESNES</b><br>Raguiteau                 | 7h-13h | Fermé  | 7h-13h   | 7h-13h | 7h-13h   | 7h-13h |
| <b>SAINT-CLAIR</b><br>Route de Martaisé<br>La Louine  | Fermé  | 7h-13h | Fermé    | 7h-13h | 7h-13h   | Fermé  |
| <b>LA GRIMAUDIÈRE</b><br>Route Notre Dame d'Or        | 7h-13h | Fermé  | Fermé    | Fermé  | Fermé    | 7h-13h |

Les derniers accès se font 10 minutes avant l'heure de fermeture. Fermeture les dimanches et jours fériés.

## NOUVEAUX HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024

